

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email : situationroom@africa-union.org

**3^e RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE,
DE LA SURETE ET LA SÉCURITÉ**

30 JANVIER 2021 VIA LA PLATEFORME EN LIGNE ZOOM

DECLARATION

DECLARATION DE LA 3^e RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE, LA SURETE ET LA SÉCURITÉ VIA LA PLATEFORME EN LIGNE ZOOM LE 30 JANVIER 2021

1. Nous, membres du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS) de l'Union africaine (UA), sommes réunis lors de la 3e réunion extraordinaire tenue virtuellement via la plateforme en ligne Zoom et avons examiné les recommandations de la Réunion des Chefs d'Etat-major des Armées et des Chefs des Services de Sûreté et de Sécurité le 30 janvier 2021, qui a été précédée par la réunion des experts tenue le 29 janvier 2021.
2. Sur la base de nos délibérations :
 - a. **Adoptons** la Doctrine de l'Union africaine (UA) sur les Opérations de Soutien à la Paix (OSP) en tant que document évolutif qui fournit des orientations stratégiques pour la planification, la conduite, la gestion et la liquidation des OSP de l'UA;
 - b. **Demandons** à l'UA, les CER / MR et les États membres de faciliter la mise en œuvre effective de la Doctrine de l'UA sur les OSP;
 - c. **Demandons** à la Commission, en étroite collaboration avec les CER / MR et les États membres d'examiner et de développer des politiques pertinentes et des documents d'orientation opérationnelle afin de garantir la mise en œuvre efficace de la Doctrine de l'UA sur les OSP. Cela comprend la révision du Concept de la FAA, la finalisation du protocole d'accord UA-CER / MR sur l'emploi de la FAA ainsi que la mise en cohérence des processus et structures de planification et de gestion multidimensionnels pour les OSP de l'UA;
 - d. Prenant note que la doctrine de l'UA sur les OSP est un document évolutif, **demandons** à la Commission, en étroite collaboration avec les CER / MR et les États membres, d'envisager un examen complet de la doctrine de l'UA sur les OSP tous les 10 ans afin de vérifier également les progrès réalisés dans sa mise en œuvre en vue de faciliter sa mise à jour dans la prise en charge de la gestion des nouveaux conflits émergents;
 - e. **Demandons** à la Commission, en étroite collaboration avec les CER / MR et les États membres, d'initier un exercice de poste de commandement continental avant la fin de 2021, de mettre en pratique et tester les modalités des processus de prise de décision harmonisés UA-CER / MR pour l'emploi de la FAA dans la conduite et la gestion des OSP sur le continent.
3. Remercions toutes les délégations pour leur participation ainsi que la Commission pour avoir fourni des documents de travail de haute qualité et pour avoir facilité la réunion.

4. Encourageons la Commission à continuer de fournir des mises à jour régulières et des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Doctrine de l'UA sur les OSP, lors des prochaines réunions du CTSDSS.
5. Réitérons en outre le rôle du CTSDSS suivant la décision de l'Assemblée / UA / Dec. 227 (XII) et conformément aux dispositions de l'article 15 de l'Acte constitutif de l'UA (2000). À cet égard, nous soumettons la présente déclaration à la 38^e session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA pour transmission à la 34^e session ordinaire de l'Assemblée de l'Union, prévue les 6 et 7 février 2021.